

Compte rendu de la séance du jeudi 09 décembre 2021

Secrétaire de la séance : Jean-Henri Gauthier

Absents excusés : Clémentine Denis et Céline Driessen

Ordre du jour :

- Présentation des nouvelles missions de prévention santé par Catherine Larnaude ;
- Présentation et philosophie du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Décision des suites à donner sur le projet d'achat et d'aménagement de l'ancienne usine "Le Sabot d'Yves" ;
- Divers.

Délibérations du conseil :

Recensement 2022 : création de 2 emplois d'agents recenseurs (DE 2022 001)

Exposé :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Sur le rapport du maire,

Résolution :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 2 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2022.

Les agents seront payés à raison d'un forfait brut de 1 400€ et bénéficieront en complément d'un montant de 80€ brut pour les journées de formation ainsi que d'un montant de 120€ brut pour les frais de déplacements, soit un total de 1600€ brut.

Ce montant sera versé par moitié sur les mois de janvier et février 2022.

Questions diverses :

- Présentation des nouvelles missions de prévention santé par Catherine Larnaude :

Catherine Larnaude, présente les missions prévention santé EHPAD Le Benetou. Sur le département de la Charente, 3 infirmières sont mandatées dont Catherine sur le secteur. Un dépliant " Ensemble pour bien avancer dans l'âge" a été édité avec une définition de la fragilité, ses conséquences, son mode d'évaluation, par qui, où, qui peut y accéder, les démarches, la gratuité et le suivi ; des objectifs sont définis.

- Présentation et philosophie du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

M le Maire présente la notice du PADD dans le cadre du PLUI. Un niveau d'exigence pour le PLUI. Les élus de la CDC ont retenu comme perspectives une évolution de la population de 0,2% avec un besoin en logements nouveaux de 35 sur le périmètre ex Seuil Charente Périgord. Il y aura 22 ha à consommer sur 10 ans, dont 17 pour les habitations. Actuellement sur Saint-Sornin, 3 à 5 constructions annuelles. Quelle vision pour notre commune, quel rôle doit jouer Saint-Sornin dans la hiérarchie territoriale ?

- Décision des suites à donner sur le projet d'achat et d'aménagement de l'ancienne usine « Le Sabot d'Yves) :

Suite au CM du 09/11/2021, une commission composée de Gilles, Jacky, Michaël et Jean-Henri a été chargée de rencontrer l'apiculteur pour faire le point sur ce projet.

Ce dernier a présenté un business plan précis et un compte de résultat 2020 ainsi qu'une estimation pour 2021. Ces éléments apportent un éclairage positif sur son activité (CA supérieur aux prévisions, frais maîtrisés, développement de produits dérivés, pas de salaire pris sur l'activité jusqu'à rentabilité). L'apiculteur est en EI, régime TVA et micro Bénéfice Agricole. Il souhaite bénéficier du local à partir de juin 2022 pour le stockage et le laboratoire.

M le Maire propose un achat négocié du bâtiment et un aménagement au fur et à mesure des besoins afin que le projet soit une opération blanche pour les finances de la commune.

M Le Maire soumet à délibération l'autorisation de négocier l'achat du bâtiment avec le propriétaire au prix de 80k€, frais de notaire inclus.

Après délibération, le conseil municipal par :

- 12 voix pour
- 1 abstention
- 0 voix contre

Autorise le Maire à négocier l'achat du bâtiment avec le propriétaire au prix de 80k€, frais de notaire inclus.

Divers :

- M Le Maire informe le CM du projet grotte du Placard et Moulin de la Pierre avec l'acquisition par la CDC des maisons en ruines.

Aucun nouveau sujet étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.